

ASSEMBLÉE NATIONALE
24 juin 2020

BIOÉTHIQUE - (N° 2658)

Rejeté

AMENDEMENT

N° 735

présenté par
M. Hetzel

ARTICLE 18

Compléter l'alinéa 11 par la phrase suivante :

« Il veille à l'utilisation de leurs échantillons et au traitement de leurs données à caractère personnel associé. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il convient que ce décret veille aussi à l'utilisation de leurs échantillons et au traitement de leurs données à caractère personnel associé.